



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours :

**CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
(CAPET) INTERNE**

**CONCOURS D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS
CERTIFIÉS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (CAER) INTERNE**

Section : Économie et gestion

Option : Communication, organisation et gestion des ressources humaines

Session 2024

Rapport de jury présenté par : Fabienne KEROULAS
Inspectrice générale de l'éducation,
du sport et de la recherche
Présidente du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

1	COMPOSITION DU JURY	3
2	STATISTIQUES GÉNÉRALES DE LA SESSION 2024	4
3	RÉGLEMENTATION DU CONCOURS	7
4	OBSERVATIONS GÉNÉRALES	8
5	ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ - Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	8
5.1	PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE	9
5.1.1	Exigences de fond du dossier de RAEP	9
5.1.2	Exigences de forme du dossier de RAEP	10
5.1.3	Critères d'appréciation du dossier de RAEP	11
5.2	OBSERVATIONS ET CONSEILS DU JURY	11
5.2.1	Résultats statistiques de l'épreuve pour la session 2024	11
5.2.2	Observations générales	12
5.2.3	Observations et conseils sur le fond du dossier de RAEP	12
5.2.4	Observations et conseils sur la forme du dossier de RAEP	16
6	ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION - Exploitation pédagogique d'un thème	18
6.1	PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE	18
6.2	OBSERVATIONS ET CONSEILS DU JURY	21
6.2.1	Observation préalable	21
6.2.2	Observations générales	21
6.2.3	La phase de préparation de l'épreuve	22
6.2.4	L'exposé	23
6.2.5	Les recommandations aux futurs candidats de l'épreuve orale	23
6.2.6	L'entretien	26
7	ANNEXE : EXEMPLE DE SUJET	28

1 COMPOSITION DU JURY

L'arrêté portant nomination des membres de jury des concours CAPET interne – CAER interne, Économie et gestion, option : Communication, organisation et gestion des ressources humaines est publié sur le site internet du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'adresse suivante :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/composition-des-jurys-des-concours-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2024-1142#item13>

2 STATISTIQUES GÉNÉRALES DE LA SESSION 2024

Admissibilité et Admission

	CAPET	CAER
Nombre de postes mis au concours	23	22
Candidats inscrits	334	93
Candidats présents (dossiers reçus)	175	64
Admissibilité		
Candidats admissibles	51	40
Moyenne des candidats admissibles	13,40	11,93
Barre d'admissibilité	12	10
Admission		
Candidats présents	47	
Moyenne des candidats admis	14,53	13,28
Barre d'admission	12	10
Nombre de candidats admis	23	22

Répartition Hommes / Femmes CAPET sur les candidats admis et admissibles

	Nombre des présents et %	Nombre des admissibles et %	Nombre d'admis et %
Femmes	124 (71 %)	32 (64 %)	15 (65 %)
Hommes	51 (29 %)	18 (36 %)	8 (35 %)
TOTAL	175	50	23

Répartition Hommes/Femmes CAER sur les candidats admis et admissibles

	Nombre des présents et %	Nombre des admissibles et %	Nombre d'admis et %
Femmes	41 (64 %)	27 (68 %)	16 (73 %)
Hommes	23 (36 %)	13 (32 %)	6 (27 %)
TOTAL	64	40	22

Principales académies d'origine des candidats admis – CAPET

Académie	Nombre	% par rapport au nombre d'admis
P-C-V ¹	4	17,40 %
Grenoble	3	13 %
Amiens	1	4,35 %
Aix-Marseille	1	4,35 %
Besançon	1	4,35 %
Bordeaux	1	4,35 %
Clermont-Ferrand	1	4,35 %
Lille	1	4,35 %
Mayotte	1	4,35 %
Montpellier	1	4,35 %
Nancy-Metz	1	4,35 %
Nantes	1	4,35 %
Nouvelle-Calédonie	1	4,35 %
Orléans-Tours	1	4,35 %
Poitiers	1	4,35 %
Reims	1	4,35 %
Strasbourg	1	4,35 %
Toulouse	1	4,35 %

Principales professions des candidats admis - CAPET

Profession	Nombre	% par rapport au nombre d'admis
Professionnel administratif et technique MEN	1	4,35 %
PLP	1	4,35 %
Maître auxiliaire	1	4,35 %
Contractuel 2 nd degré	20	86,95 %

¹ Paris-Créteil-Versailles

Principaux diplômes des candidats admis - CAPET

Titre ou diplôme requis	Nombre	% par rapport au nombre d'admis
Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	2	8,70 %
Diplôme post-secondaire 5 ans ou +	1	4,35 %
Master MEEF	3	13,02 %
Autre Master	5	21,74 %
Licence	5	21,74 %
M1 ou équivalent	1	4,35 %
Enseignant titulaire – Ancien titulaire	1	4,35 %
Diplôme post-secondaire 3 ans	2	8,70 %
Diplôme post-secondaire 4 ans	2	8,70 %
Diplôme classe niveau 7	1	4,35 %

Principales académies d'origine des candidats admis - CAER

Académie	Nombre	% par rapport au nombre d'admis
Grenoble	3	13,63 %
Lille	3	13,63 %
Lyon	3	13,63 %
P-C-V	3	13,63 %
Bordeaux	2	9 %
Rennes	2	9 %
Amiens	1	9,1 %
Dijon	1	9,1 %
Martinique	1	4,5 %
Nancy-Metz	1	4,5 %
Nantes	1	4,5 %
Normandie	1	4,5 %

Principales professions des candidats admis - CAER

Profession	Nombre	% par rapport au nombre d'admis
Maître contr. et agrégé titulaire	2	9,10 %
Maître contr. et agrégé rem maître auxiliaire	6	27,30 %
Maître délégué	14	63,60 %

Principaux diplômes des candidats admis - CAER

Titre ou diplôme requis	Nombre	% par rapport au nombre d'admis
Doctorat	2	9,10 %
Grade Master	2	9,10 %
Master MEEF	2	9,10 %
Autre Master	7	31,75 %
Diplôme Grande Ecole (BAC + 5)	2	9,10 %
Licence	2	9,10 %
M1 ou équivalent	4	18,20 %
Pratique professionnelle 5 ans cadre	1	4,55 %

3 RÉGLEMENTATION DU CONCOURS

La réglementation du concours est consultable à partir du site web du ministère de l'Éducation nationale à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98591/les-epreuves-du-capet-interne-et-du-caer-capet-section-economie-et-gestion.html>

Par ailleurs, le portail disciplinaire institutionnel de la discipline Économie et gestion se trouve à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/ecogest>

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, est publié par arrêté du 1-7-2013 – J.O. du 18-7-2013.

4 OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET) et du concours d'accès à l'échelle de rémunération -CAER- interne comporte deux épreuves :

- **l'épreuve d'admissibilité**, affectée d'un coefficient 1, est une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) qui prend appui sur un dossier établi par le candidat ;
- **l'épreuve pratique d'admission**, affectée d'un coefficient 2, repose sur l'exploitation pédagogique d'un thème par le candidat.

Pour la session 2024, 23 postes étaient ouverts au concours interne pour l'enseignement public (CAPET) et 22 postes pour l'enseignement privé (CAER).

Il est à noter une différence significative entre le nombre d'inscrits au concours et le nombre de présents. Ainsi, seuls 52,5 % des candidats inscrits au CAPET ont remis leur dossier de RAEP, 68,8 % concernant le CAER.

Le jury est composé de professeurs expérimentés et il est co-présidé par une inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et d'une inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR). Le secrétariat général est assuré par une seconde IA-IPR.

Les épreuves d'admission de la session 2024 se sont déroulées au lycée Frédéric Mistral d'Avignon ; le directeur et les membres du jury remercient monsieur le proviseur et son équipe pour l'excellent accueil du concours.

Ce rapport est un document de référence et d'accompagnement des candidats pour les mener à la réussite du concours. Il a pour vocation d'aider les candidats à mieux appréhender les règles, les attentes et les exigences du concours et de préciser clairement les attendus des épreuves. C'est un outil de formation et de préparation à la réussite du concours.

5 ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ - Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle fait l'objet d'une notation de 0 à 20. Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

À travers cette épreuve, le candidat doit démontrer ses capacités à analyser sa pratique pédagogique dans le contexte de la voie technologique en Économie et gestion et dans la spécialité du concours. Ainsi, le jury a porté un regard particulièrement attentif, lors de l'épreuve d'admissibilité, à la maîtrise par le candidat des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Le dossier de RAEP exige un ancrage réel dans le champ disciplinaire de la spécialité « Communication, organisation et gestion des ressources humaines » et nécessite une préparation rigoureuse ainsi que le respect du formalisme imposé, au risque de proposer un dossier hors sujet.

En effet, certains dossiers « hors sujet » présentent :

- des séquences relevant du Baccalauréat professionnel industriel, du CAP Vente, du programme de classe de 3^{ème} sur l'aide à l'orientation, d'un programme relevant de l'école primaire (ex : campagne d'affichage de dessins d'élèves), d'un cours universitaire (présentant une liste d'articles publiés) ;

- des séquences en classe de Baccalauréat professionnel Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGOrA) sans transposition didactique en Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) ou en Section de technicien supérieur (STS) tertiaire sans aucun lien avec la spécialité du concours ;

- une liste d'expériences professionnelles sous forme de CV détaillé ou Portfolio.

Il est donc indispensable pour se préparer, de lire les différents rapports de jury et références qui permettent de s'approprier les conseils et recommandations, notamment la nécessité de propositions pédagogiques réalistes et concrètes répondant aux attentes des différentes épreuves.

Le respect des règles de forme en matière de présentation, de syntaxe ainsi que les qualités de synthèse, sont des éléments qui sont pris en compte dans l'évaluation. La maîtrise de la langue française, notamment de l'orthographe, constitue une compétence incontournable du métier d'enseignant, comme le réaffirme le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 01/07/2013 publié au J.O. du 18/07/2013), par la compétence : « *maîtriser la langue française à des fins de communication* ».

5.1 PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

5.1.1 Exigences de fond du dossier de RAEP

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (**2 pages maximum**), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou dans tout autre domaine, notamment en formation continue des adultes. En effet, les candidats hors statut d'enseignant sont à même de réussir au concours en démontrant que leur expérience, leurs qualités, leurs compétences et leur potentiel peuvent être mis au service de l'Éducation nationale.

Cette partie du dossier doit permettre à chaque candidat de mettre en valeur les compétences pédagogiques acquises au cours de son parcours professionnel.

Dans une seconde partie (**6 pages maximum**), le candidat développe une séquence et/ou une séance pédagogique **dans la discipline concernée par le concours**. Elle doit être relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. Si le candidat n'a pas vécu de situation d'apprentissage dans la voie technologique (STMG et/ou STS tertiaire en lien avec la spécialité du concours) la **transposition dans cette dernière est obligatoire**. À cet effet, le candidat devra favoriser une exploitation pédagogique dans la spécialité du concours, à savoir « Communication-Organisation et gestion des ressources humaines ». Il doit donc démontrer sa capacité à prendre en compte la spécialité du concours présenté. **La transposition doit apporter un éclairage concis et rigoureux sur les attentes dans la voie technologique.**

Le candidat ne doit donc pas décrire son expérience professionnelle ou une séquence dans une voie autre que technologique. Il démontrera qu'il connaît les programmes, la série STMG et/ou l'enseignement en STS tertiaire. Pour cela, le jury encourage ces candidats à réaliser une immersion dans la série STMG et/ou dans des STS tertiaires.

Dans ce contexte, le candidat a le choix de présenter :

- ✓ soit une situation qu'il maîtrise et qui lui a permis d'atteindre ses objectifs pédagogiques totalement ou partiellement, avec une analyse rétrospective permettant de définir des axes d'amélioration ;
- ✓ soit de réaliser une transposition dans une classe de STMG ou de STS tertiaire à partir d'un vécu dans une classe hors spécialité.

Dans tous les cas, une analyse réflexive sur ce qu'il a appris du métier d'enseignant est un attendu important et, à ce titre, le candidat devra l'explicitier. Le jury est particulièrement attentif à la capacité d'analyse et de réflexion dont fait preuve le candidat.

Pour cela, le candidat indique et commente **les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séances d'enseignement au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux.**

L'activité présentée doit se situer dans un programme en vigueur au jour du dépôt du dossier RAEP.

Seront plus particulièrement présentés et précisés :

- ✓ les capacités ou compétences, les notions, les contenus mentionnés par les programmes et les référentiels ;
- ✓ les enjeux scientifiques de la séance (ou séquence) présentée ;
- ✓ la mise en œuvre des choix didactiques et pédagogiques ;
- ✓ la conception et la mise en œuvre des modalités d'évaluation ;
- ✓ les transversalités envisageables entre les matières ;
- ✓ les modalités pédagogiques : mise en œuvre de la classe inversée, îlots, scénario, travaux dirigés, classe entière, travail en groupe, etc. ;
- ✓ les choix des supports (vidéo, *podcast*, article de presse, questionnaire en ligne, extrait de manuel, etc.) en citant les sources et en mettant en lumière l'appropriation par l'enseignant de ces différents outils. Un dossier reprenant exclusivement un chapitre ou un ensemble de documents émanant d'un manuel n'est pas souhaitable ;
- ✓ Les annexes doivent permettre d'apprécier les enjeux scientifiques et pédagogiques.

Concernant la mise en forme, le jury attire l'attention des futurs candidates et candidats sur la densité de leur dossier. De trop nombreuses propositions d'exploitation peuvent nuire à leur compréhension et rendre le dossier peu clair. Il est préférable de limiter ces propositions et de les exposer clairement pour mieux les justifier. Il est important de démontrer une mise en œuvre concrète des choix pédagogiques d'une séance (parfois à privilégier plutôt que de vouloir décrire plusieurs séances) et ne pas se contenter d'une description théorique ; par exemple, décrire la théorie de la pédagogie en îlots sans en démontrer l'application effective dans la classe. Les dossiers doivent être précis et concis (éviter de mentionner certains impondérables comme saluer les élèves, faire l'appel, inscription des absents, etc.).

Peuvent également être abordées par le candidat, les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à **l'utilisation des technologies de l'information et de la communication** au service des apprentissages ainsi que la contribution de l'enseignant au processus d'orientation des jeunes.

Par ailleurs, le candidat doit tenir compte de la diversité des élèves et agir dans le cadre de sa responsabilité éducative, de son **éthique professionnelle et de principes déontologiques propres au métier d'enseignant.**

5.1.2 Exigences de forme du dossier de RAEP

Chacune des deux parties doit être dactylographiée en **Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm.**

Les marges doivent être ainsi présentées :

- ✓ droite et gauche : 2,5 cm ;
- ✓ à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- ✓ sans retrait en début de paragraphe.

Un regard particulier doit être porté sur :

- ✓ **l'orthographe (y compris dans les annexes qui incluent des supports élèves) ;**
- ✓ **la syntaxe et les structures grammaticales ;**

✓ **le respect de la conjugaison (auxiliaires, accords).**

S'agissant du respect de ces conditions de forme, le jury conseille vivement aux candidats d'opérer une dernière relecture de leur dossier avant le dépôt sur la plateforme. La pagination doit aussi faire l'objet d'une attention soutenue (y compris les annexes).

Il n'est pas toujours utile de chercher absolument à utiliser les 6 pages pour exposer la fiche d'activité pédagogique. Il est rappelé que ces 6 pages sont un maximum. À l'inverse, les dossiers comportant une ou deux pages ne permettent pas réellement de rendre compte totalement du développement de l'exploitation pédagogique.

5.1.3 Critères d'appréciation du dossier de RAEP

Ils portent d'une part sur des éléments de forme :

- ✓ le dossier : le candidat annexe un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite, qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury et dont il fait référence dans son analyse. Ces annexes ne peuvent excéder **10 pages** ;
- ✓ la structure du dossier est un des éléments d'appréciation important en matière de forme. Il en est de même de la qualité de l'expression écrite, la maîtrise de **l'orthographe et de la syntaxe** ;
- ✓ l'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier. Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier ;
- ✓ le dossier de RAEP doit comporter la page de garde officielle ;
- ✓ dans la situation où le candidat présenterait plusieurs concours, **il est impératif de procéder au dépôt du RAEP correspondant aux attendus de chaque concours.**

D'autre part, les critères d'appréciation portent sur les éléments de fond suivants :

- ✓ la valorisation des expériences professionnelles **au regard du référentiel métier** avec une réelle explicitation des liens avec les compétences « métier » ;
- ✓ la pertinence du choix de l'activité décrite en lien avec la spécialité du concours ;
- ✓ la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- ✓ la capacité d'analyse et réflexive du candidat ;
- ✓ la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- ✓ la justification argumentée des choix pédagogiques opérés.

5.2 OBSERVATIONS ET CONSEILS DU JURY

5.2.1 Résultats statistiques de l'épreuve pour la session 2024

CAPET	
Moyenne	10,11
Note min.	2
Note max.	16
Ecart-type	2,93

CAER	
Moyenne	10,18
Note min.	3
Note max.	15
Ecart-type	2,72

5.2.2 Observations générales

Les résultats montrent une hétérogénéité importante des dossiers reçus, en particulier sur le fond. Comme précédemment indiqué, on observe pour certains candidats une absence de transposition, une séance qui n'entre pas dans le champ disciplinaire de l'économie et gestion option communication, organisation et gestion des ressources humaines, du hors programme (un thème exclusivement sur la citoyenneté en collège, une séance décrite dans une classe de primaire ou de collège, des propositions de thématiques sans exploitation pédagogique).

Dans l'intérêt du candidat, il convient que le dossier de RAEP soit rédigé par lui-même car il doit être avant tout le reflet d'une expérience personnelle, pleinement vécue.

Pour autant, il est à noter que, chaque année, des dossiers d'une même session présentant de fortes similitudes, voire des paragraphes entiers identiques, sont identifiés. Cela conduit nécessairement à une prise en compte dans l'évaluation conduite par les membres du jury.

Plusieurs observations peuvent être formulées au regard des dossiers qui ont été évalués :

- ✓ le jury a fait le constat régulier de la qualité, sur la forme, des dossiers déposés. Les candidats se sont attachés à bien respecter les consignes des derniers rapports du jury et ont, à cet effet, répondu aux attentes de forme exigées ;
- ✓ le jury observe l'excellence de certains dossiers qui présentent les caractéristiques suivantes : approche scientifique solide, réflexion didactique et pédagogique clairement maîtrisée et explicitée, analyse réflexive du candidat.

5.2.3 Observations et conseils sur le fond du dossier de RAEP

La description du parcours professionnel doit être valorisée au regard du référentiel de compétences « métier ». Le candidat ne doit pas se limiter à citer ses expériences, il doit mettre en lien ses activités avec le métier de professeur et la spécialité du concours. Les responsabilités du candidat (professeur principal, porteur de projet...) dans le cadre de ses enseignements doivent être explicitées.

Le choix de l'activité décrite est important. Elle doit obligatoirement couvrir l'un des domaines **des programmes ou référentiels de la voie technologique, dans la spécialité concernée par le concours**, et elle doit être en cohérence avec le parcours professionnel du candidat. Le candidat doit proposer un dossier qui reflète ses propres pratiques. Il peut apparaître pertinent de replacer l'activité dans son environnement et dans un contexte actualisé (année, conditions d'enseignement, actualisation des documents, etc.). Si l'activité présentée n'a pas été réalisée auprès d'un public de la voie technologique, il convient d'envisager impérativement sa transposition auprès d'élèves ou étudiants de STMG ou de STS tertiaire s'intégrant dans l'option du concours, tant sur le plan pédagogique que sur les contenus enseignés. En effet, le candidat doit démontrer sa connaissance des spécificités de la voie technologique. Transposer ne signifie pas nécessairement réécrire une autre séance, mais montrer les points d'appui (y compris sur le programme de la série STMG ou concernant les référentiels de STS tertiaire), les transferts possibles et les spécificités.

L'écrit doit permettre au jury d'apprécier la bonne maîtrise des programmes et des connaissances scientifiques supérieures à celles identifiées dans les programmes, ainsi qu'une référence aux auteurs en sciences de gestion. Il est essentiel que **l'approche pédagogique soit clairement explicitée et en lien direct avec les programmes et référentiels en vigueur**.

Constats effectués par le jury quant à la pertinence du sujet proposé.

Des candidats ont présenté une activité sans lien avec la spécialité du concours (exemples : la performance commerciale en SDGN / les ressources financières en MSDGN - tronc commun). D'autres ont présenté une activité sans lien avec la voie technologique (ex : une simple description des missions au sein d'un GRETA, baccalauréat professionnel commerce).

Certains dossiers n'ont pas d'ancrage en Ressources humaines et communication, ni même en STMG (ex : séquence en BTS MCO).

Attention au choix du thème proposé : certains sujets relèvent du droit ou du management avec peu voire aucune ouverture sur les ressources humaines.

Par ailleurs, certaines annexes n'ont pas de réel intérêt avec le sujet proposé. Ou, au contraire, certaines annexes importantes ne sont pas fournies, alors qu'elles étaient indispensables pour comprendre l'activité présentée.

Certains candidats ont en revanche pris soin de positionner leur transposition dans la spécialité du concours (ex : RHC : *Les tensions professionnelles peuvent-elles renforcer la cohésion ?* ; SDGN : *Comment un individu devient acteur dans l'organisation ?* – MSGN : *Comment fédérer les acteurs de l'organisation ?*) et ont présenté des activités innovantes très pertinentes.

Conseils aux candidats quant à la pertinence du sujet proposé :

- veiller à choisir une activité en lien direct avec la spécialité du concours RHC et non une activité hors du champ de la voie technologique, ou hors programmes - mettre en évidence les liens entre le thème de l'activité présentée et les spécificités de la spécialité RHC ;
- privilégier des annexes qui apportent un éclairage sur la compréhension de l'activité, afin de permettre au jury de mieux comprendre les intentions et les démarches didactiques et pédagogiques ;
- anticiper et étudier préalablement la constitution de son dossier, en se fixant des objectifs clairs en lien avec le programme exigé pour le concours (STMG – RHC), en utilisant des méthodes, et en respectant les démarches de travail préconisées (monographie, contextualisation de l'analyse, méthodes actives) ;
- vérifier la prise en compte des programmes de référence l'année du concours (ex : les programmes STG 2005 ou STMG 2012 sont obsolètes).

Le candidat doit justifier chacun de ses choix didactiques et pédagogiques. Le jury attend du candidat un écrit organisé et cohérent qui fasse appel à un vocabulaire scientifique, didactique et pédagogique adapté et actualisé, en liaison avec la spécialité du CAPET-CAER choisie.

Il est également important que la terminologie et les concepts liés à la construction d'un cours et au métier d'enseignant (séquence, séance, pédagogie, didactique, évaluation formative, sommative, certificative, etc.) soit mobilisés dans le dossier, maîtrisés et actualisés.

Un bon dossier est celui qui démontre que le candidat a une vision globale des contenus et a perçu les transversalités. On attend ainsi de lui qu'il montre sa capacité réflexive notamment en présentant un bilan critique de son activité et des pistes d'amélioration.

Constats du jury relatifs aux savoirs scientifiques didactiques et pédagogiques

Sur le fond, le jury constate une assez forte hétérogénéité des dossiers présentés tant dans la maîtrise des connaissances que dans la vision des programmes et de leurs transversalités.

Le jury a pu distinguer plusieurs types de dossiers :

- ✓ **les meilleurs dossiers** sont ceux des candidats qui se distinguent par la qualité de leur analyse, leur capacité de distanciation et de réflexivité sur les pratiques pédagogiques. Ces candidats démontrent également leur capacité à accompagner les élèves dans leur parcours ou à exploiter une langue étrangère dans leur pratique professionnelle (notamment dans le

cadre de l'ETLV). Certains dossiers témoignent d'une très bonne exploitation didactique des activités d'enseignement mettant en avant la spécificité de la démarche technologique (contextualisation de l'analyse, liens constants entre théories et réalité, monographie, démarche projet, etc.). Par ailleurs, les méthodes d'animation, d'évaluation variées et les pratiques innovantes ont été particulièrement appréciées quand celles-ci ont été clairement présentées. Les meilleurs dossiers fondent ainsi l'exploitation pédagogique sur **une solide contextualisation** démontrant une réappropriation des acquis professionnels dans la pratique pédagogique. Certains candidats n'hésitent pas à mentionner des auteurs en Sciences de gestion et des théories sur lesquels ils appuient leurs réflexions scientifiques et didactiques. Cette initiative est appréciée par le jury. Dans ce cadre, le candidat doit veiller à clairement expliciter les apports théoriques en lien avec la séquence proposée. La seule juxtaposition de citations de noms d'auteurs n'apporte aucune plus-value au dossier.

- ✓ **les dossiers ne présentant pas les exigences requises** par cette épreuve sont ceux des candidats qui n'ont pas explicité les capacités ou compétences, défini les notions et les concepts, qui ne font pas référence aux auteurs de la discipline, qui méconnaissent les modalités didactiques et pédagogiques, ne présentent pas de contextualisation ni de prise de recul ou de propositions de remédiation, qui ne prennent pas en compte la différenciation des élèves, proposent une démarche trop descendante et font un descriptif des activités sans analyse approfondie, sans démontrer l'intérêt de la pratique et l'implication des élèves dans la démarche d'animation retenue. Le jury observe bien souvent dans ces dossiers le manque de transposition de la part de candidats qui ont exercé dans des établissements ne relevant pas de la voie technologique (collège, lycée professionnel ou IUT).

Il est recommandé aux candidats de suivre les conseils suivants :

- ✓ **utiliser des fiches pédagogiques structurées et concises.** Le candidat évitera ainsi de présenter l'activité selon des propos trop généraux et peu centrés sur la séance ;
- ✓ **justifier ses choix** en indiquant clairement les implications pour les élèves et les capacités et notions acquises en fin de séance/séquence. Les candidats ont ainsi l'occasion de faire preuve d'une réelle analyse des pratiques et des résultats atteints par les élèves ;
- ✓ **préciser** la démarche pédagogique de manière précise, et **expliquer les choix et intentions didactiques et pédagogiques.** Il est important de centrer l'analyse sur la place de l'élève et pas uniquement sur l'activité du professeur. Il faut s'attacher à ce que la démarche pédagogique autour de l'élève soit bien mise en avant et proposer des remédiations pertinentes qui démontrent la capacité du candidat à analyser et s'adapter à la situation.
- ✓ **Prendre appui sur le vécu professionnel** du candidat et démontrer en quoi ses acquis de l'expérience sont des atouts pour la fonction à laquelle il postule. Une mise en exergue des compétences professionnelles et personnelles transversales entre les métiers est appréciée.

Le candidat doit, par ailleurs, mettre en avant les méthodes didactiques envisagées dans leur processus d'enseignement, selon les directives officielles. Il doit donc :

- ✓ bien **connaître les programmes et les orientations nationales** en lien avec le thème abordé. S'assurer d'utiliser le bon vocabulaire (confusion : déductive/inductive – contexte/monographie – référentiel/programme - séance/séquence...);
- ✓ noter clairement les connaissances scientifiques et technologiques sur lesquelles s'appuie l'activité décrite ;
- ✓ **privilégier une pédagogie permettant de rendre l'élève acteur de ses apprentissages ;**
- ✓ **adopter une entrée par les capacités attendues des élèves par l'étude de cas réels problématisés.** Le recours à la méthode « AOC » (analyse, observation, conceptualisation) n'est plus de rigueur. À cet égard la référence à des scénarii pédagogiques construits à partir de contextes organisationnels riches et des monographies est à privilégier.

- ✓ **proposer une démarche didactique et pédagogique bien cadrée et inscrite dans une progression cohérente** ;
- ✓ **préciser les capacités des élèves**. Il en va de même pour les **objectifs ciblés**. Un cadrage précis **des thèmes, questions de gestion, des notions et des capacités est attendu** en lien avec la spécialité du concours.
- ✓ **proposer des activités scénarisées**, basées sur l'action à travers l'usage de cas complexes, **des monographies**, et sur des situations professionnelles réelles ;
- ✓ **envisager des activités ayant recours aux usages numériques**, tout en respectant la réglementation et en veillant à la pertinence des outils mobilisés.
- ✓ actualiser ses connaissances.

Le candidat doit donc envisager une démarche pédagogique structurée et correctement justifiée au regard des choix opérés, dont les étapes sont les suivantes :

- ✓ **réaliser une présentation du contexte** de l'établissement et de la classe pour faciliter la compréhension de la démarche pédagogique et **préciser les transversalités** en indiquant les références exactes des programmes (**Thème/question de gestion/champs notionnel**) ;
- ✓ **proposer une réflexion sur l'organisation de l'espace classe** afin de faciliter la maîtrise des enjeux pédagogiques (*exemple : disposition des tables en îlot, en U, en atelier...*)
- ✓ **envisager une séance pédagogique réelle et actualisée, conçue par le candidat lui-même et**, dans la mesure du possible, **testée** pour renforcer sa cohérence et l'inscrire dans un déroulé de séquence. Réaliser ses propres supports, afin de les maîtriser parfaitement, limiter le recours à des manuels et utiliser sa propre expérience.
- ✓ il est fortement conseillé de cibler, et de ne détailler qu'une partie de la séquence. (Présenter le déroulé complet, en ajoutant **les prérequis et les éléments de progression mais ne détailler, qu'une seule séance en particulier**). Éviter les objectifs trop ambitieux, les adapter aux profils des élèves et aux contraintes organisationnelles.
- ✓ ne pas oublier l'évaluation des élèves. **Préciser le mode d'évaluation, ajouter le sujet en annexe, le dispositif envisagé, la démarche de remédiation qui en découle.**

Dans un dossier de RAEP, il est important de mettre en valeur les transversalités intra et interdisciplinaires. Les candidats doivent s'attacher à exploiter leur thème dans la matière dont ils ont la charge tout en envisageant les possibles et multiples collaborations (amont et aval) avec d'autres collègues de la discipline ainsi que les prolongements possibles.

La précision et la maîtrise du vocabulaire en lien avec les métiers de l'enseignement, de la discipline concernée sont des éléments qui, lorsqu'ils sont présents dans les dossiers, sont particulièrement appréciés. Pour cela, le jury conseille aux candidats de se référer aux auteurs clés dans les champs visés.

De même, la prise de recul n'est pas toujours suffisante. La capacité réflexive est attendue : le jury valorise la capacité à tirer profit de ses erreurs mais aussi de prendre appui sur ses forces. La description de la démarche pédagogique n'est pas suffisante. Les choix opérés doivent également être davantage expliqués et analysés afin d'envisager des actions correctrices, des ajustements ou des pistes d'amélioration.

- ✓ **justifier les choix didactiques et pédagogiques**. Pour toute initiative, expliquer le choix, les motivations, les objectifs, les attentes. (*par exemple : la méthode, les supports, la posture, la technique d'animation, le type d'évaluation...*).
- ✓ justifier les citations. Lorsque des auteurs sont cités, les candidats sont invités à expliquer comment ils ont exploité cette connaissance scientifique et donner des exemples de didactisation. Il faut démontrer la maîtrise scientifique (les connaissances) et expliquer les capacités mobilisées dans la démarche d'apprentissage.

- ✓ **ne pas rester général, relier cette analyse à la situation** présentée. Indiquer clairement la classe, la matière, le thème et la question de gestion.
- ✓ **ne pas demeurer trop descriptif et justifier l'intérêt des choix effectués.**

L'animation des séances est souvent bien présentée par les candidats. Certains ont fait preuve d'innovation (jeu de rôles, jeu sérieux, etc.). Cela a été valorisé lorsque l'intérêt pédagogique a été pertinemment démontré.

D'autres candidats ont proposé des outils pédagogiques dynamiques (*job dating* recrutement, capsules vidéo...). Ces démarches sont innovantes et permettent de différencier les apprentissages. Il convient, cependant, de bien les maîtriser. L'usage et la mise en pratique d'outils numériques ou digitaux sont fortement recommandées. Toutefois, le candidat devra porter une vigilance particulière sur le recours à des outils qui respectent le RGPD. Par ailleurs, il conviendra de d'établir un lien avec les compétences évaluées par PIX.

En tout état de cause, il est important de rappeler que l'usage unique d'un manuel est à proscrire ; il est possible de s'en inspirer afin de concevoir et problématiser sa propre monographie.

De même, une démarche trop frontale ou consistant à mettre uniquement les élèves en binôme ne répond pas à la démarche pédagogique attendue dans la voie technologique tertiaire.

Enfin, la gestion du temps (sur la séance/dans la progression) montre que des contraintes temporelles n'ont pas toujours été prises en compte.

Toutefois, il ne faut pas craindre de remettre en question certaines des pratiques ou démarches présentées. Les publics sont différents et les contextes d'apprentissage variés.

Enfin, la remédiation est souvent envisagée, mais sans être clairement présentée et justifiée. Il est donc souhaitable de **proposer une démarche de remédiation, en proposant des actions clairement définies, cadrées et si besoin différenciée** pour privilégier la réussite de l'acte pédagogique.

Des enjeux pédagogiques identifiés et expliqués permettent une évaluation pertinente.

5.2.4 Observations et conseils sur la forme du dossier de RAEP

Le jury constate une amélioration très sensible de la qualité des dossiers en termes de forme. La présentation générale des dossiers est soignée et il est constaté une meilleure conformité aux exigences attendues.

Plusieurs observations peuvent être formulées :

- ✓ les dossiers qui se distinguent présentent les caractéristiques suivantes : respect des trois parties (parcours professionnel, présentation de l'activité pédagogique et annexes), présentation claire et structurée (sommaire, pagination du dossier, plan apparent et structuré, titres des documents en annexes, identification claire des objectifs), maîtrise des bases orthographiques et de la syntaxe, clarté du style ;
- ✓ il existe encore des dossiers qui ne respectent pas ces exigences de forme, ce qui nuit considérablement à leur lisibilité et leur compréhension Parmi les caractéristiques les plus souvent observées on remarque : style lourd, langage familier, vocabulaire professionnel absent, erreurs de grammaire et de conjugaison, rédaction de paragraphes sans interligne et intertitre, absence de mise en page (justification du texte), utilisation abusive des caractères gras et soulignés, mauvaise ponctuation, absence de référence aux annexes insérées dans le dossier.

Il est parfois difficile de repérer la structuration du dossier (ex : des pages complètement rédigées, sans interligne, sans titre, sans retour à la ligne, sans mise en valeur de certains points... trop ou pas assez d'annexes – manque de pertinence des documents joints en annexes – absence de support élève).

Pour remédier à cela la présence d'un plan apparent dans les dossiers de RAEP permet de rendre visible la structure du dossier. Un dossier structuré par paragraphe, séparés par des lignes permet d'être plus lisible et plus clair :

- ✓ **respecter les consignes en matière de présentation du dossier** (Pagination/charte graphique/Mise en page/nombre d'exemplaires/signature du chef d'établissement) ;
- ✓ **recourir aux supports visuels pertinents** ;
- ✓ **aérer les documents**, par des retours à la ligne ou des sauts de pages (en respectant le nombre maximal de pages imposé) ;
- ✓ **privilégier un dossier rédigé même si la présentation de schémas ou tableaux est autorisée** afin de faciliter la lecture et la compréhension des idées ;
- ✓ Ne pas présenter l'intégralité du dossier sous forme de tableaux et d'énumérations succinctes. Structurer l'écrit par des titres et sous-titres de nature à démontrer le cheminement de la réflexion et de l'analyse.

Il est judicieux de mettre des annexes pertinentes permettant d'éclairer le jury (fiche pédagogique, fiche de déroulement, support élève complet et dossier professeur) et de renvoyer aux annexes dans la description de la séquence.

Il a été rappelé précédemment qu'une relecture du dossier est vivement conseillée et souhaitée avant le dépôt du dossier de RAEP. En effet, la présence de fautes d'orthographe, d'erreurs de grammaire, d'absence de ponctuation, de fautes de frappe dévaloriseront le dossier aux yeux des correcteurs malgré un fond qui peut être maîtrisé et intéressant.

Le vocabulaire pédagogique et didactique est bien employé (ex : différenciation/évaluation formative, sommative/remédiation) bien que le jury constate encore des confusions linguistiques (référentiel/programme – contexte/monographie). Cependant, les démarches pédagogiques et les auteurs de référence sont encore peu cités.

- ✓ **introduire et conclure les propos, relier les parties** par des phrases de transition ;
- ✓ **éviter la vulgarisation** du vocabulaire propre au métier ;
- ✓ **consulter le site Eduscol, les lettres de l'économie et gestion, et contacter les documentalistes pour connaître les références utiles.**

Il est conseillé d'identifier clairement dès le début de la deuxième partie le niveau, la matière et la séquence présentés.

Les annexes doivent également être particulièrement soignées et comporter des productions d'élèves (rendues anonymes) qui permettent d'éclairer les travaux réalisés par le candidat. Il est important d'être attentif à la lisibilité des documents.

Les candidats ayant déjà présenté un dossier de RAEP lors d'une session précédente, doivent nécessairement le réactualiser en intégrant les évolutions de la série technologique, des programmes, de leur parcours et expériences.

Les dossiers restent, toutefois, bien structurés et répondent pour la majorité aux attentes du concours. La partie sur le retour d'expérience est généralement bien travaillée par les candidats. En effet, ces derniers présentent bien leurs responsabilités d'enseignement et explicitent globalement leurs rôles au sein de leur établissement. Certains parcours riches (formation/vécus professionnels) valorisent des compétences surtout lorsqu'un lien adroit est fait avec celles transposables à l'exercice du métier d'enseignant, notamment dans le cadre de l'option du concours. La plupart des candidats ont un profil de formation ou de parcours en lien avec la voie technologique et souvent en CGRH.

En synthèse, les conseils suivants sont donnés aux candidats :

- ✓ opter pour une présentation claire et structurée du parcours et des responsabilités dans ce dernier. Un tableau, structuré et complet peut être pertinent, à condition qu'il complète une présentation rédigée. Le tableau doit permettre une lecture aisée et ne pas être une stratégie pour limiter la rédaction et l'analyse ;
- ✓ insister sur le lien entre les compétences acquises lors d'une expérience professionnelle antérieure et celles dans le cadre de l'enseignement. Les candidats doivent démontrer la manière dont ils ont appréhendé les compétences demandées au professeur ;
- ✓ mettre en avant la réflexivité du parcours, ne pas se limiter à une description des missions d'enseignement ;
- ✓ justifier les motivations pour le métier d'enseignant. Consulter le référentiel de compétences des métiers du professorat pour mettre en lumière les liens avec les expériences vécues ;
- ✓ élargir l'analyse critique. Les candidats doivent mieux réfléchir aux remédiations possibles de leurs activités. Ils doivent montrer, à travers une prise de recul, leur capacité à faire évoluer leur démarche pédagogie et leur enseignement.

En synthèse, le jury encourage vivement les candidats qui n'ont pas réussi le concours cette année à travailler sur les dimensions de forme et de fond afin d'améliorer la qualité de leur dossier de RAEP. Pour cela, il peut être utile et important de s'inscrire aux formations dispensées en académie. Pour les candidats qui n'ont pas connu de situation d'apprentissage dans la filière technologique (STMG – STS tertiaire pas en lien avec la spécialité du concours) il est recommandé de pratiquer des immersions dans des classes afin de s'imprégner du fonctionnement et des pratiques de leurs collègues.

6 ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION - Exploitation pédagogique d'un thème

6.1 PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

Exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie.

Durée de la préparation - 3 heures.

Durée de l'épreuve - 70 minutes maximum :

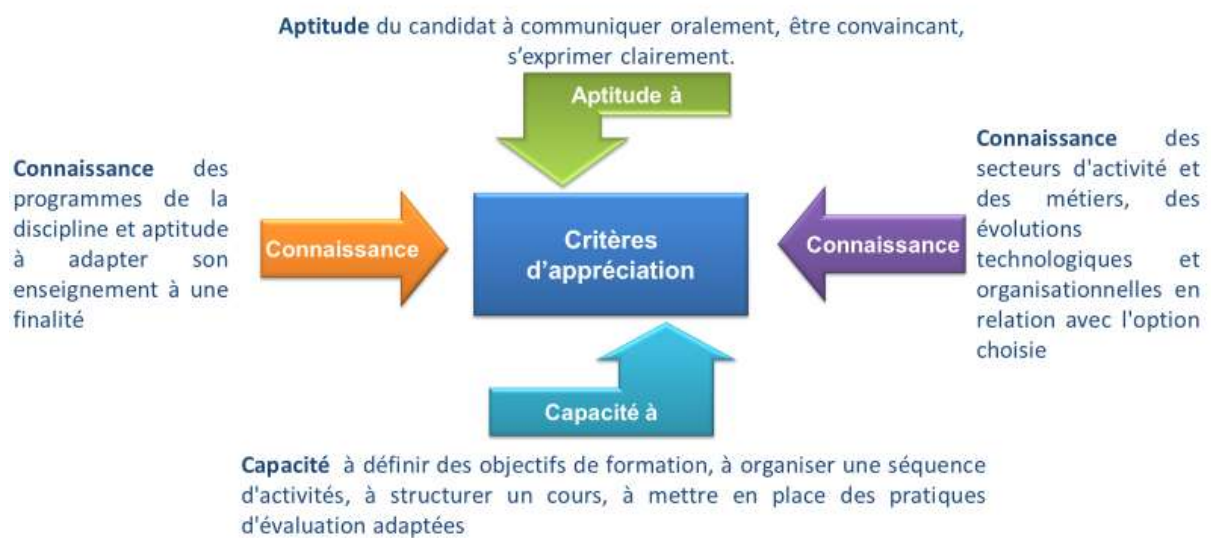
- un exposé de la part du candidat de quarante minutes au maximum ;
- un entretien d'une durée maximum de trente minutes dont 10 maximum peuvent porter sur le dossier de RAEP ; dossier qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Cette possibilité ne revêt pas de caractère obligatoire.

Coefficient - 2.

Le thème peut porter sur l'économie et/ou le management des organisations et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option « Communication, organisation et gestion des ressources humaines ».

Différents critères d'appréciation peuvent être identifiés sur cette épreuve :

Epreuve orale d'admission – Exploitation pédagogique d'une thème

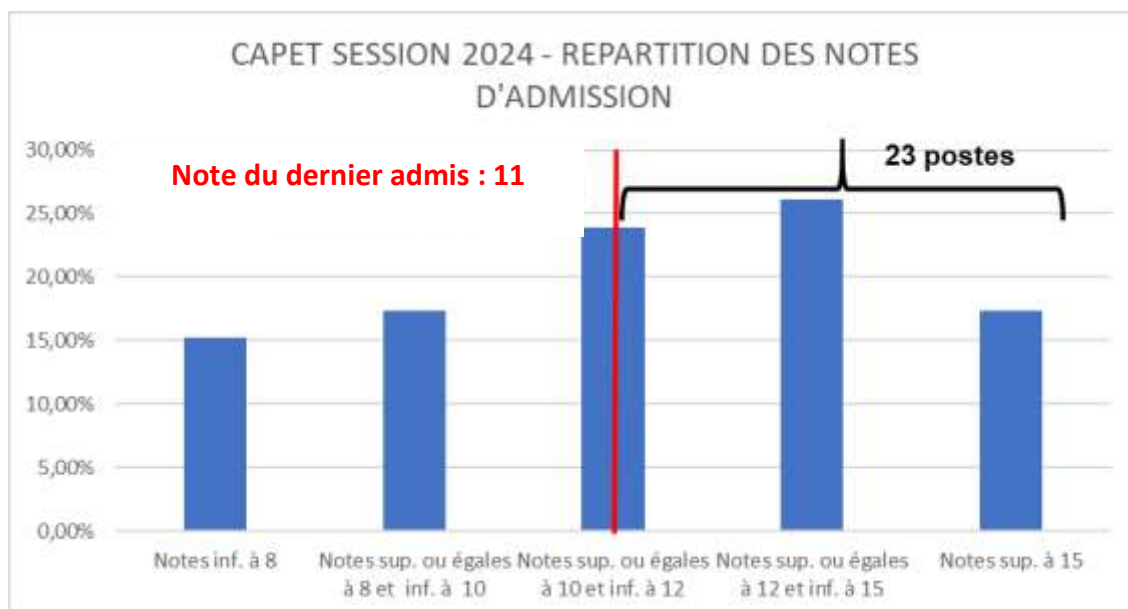


Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée. Des documents complémentaires peuvent être mis à la disposition du candidat.

Données chiffrées sur les résultats des candidats

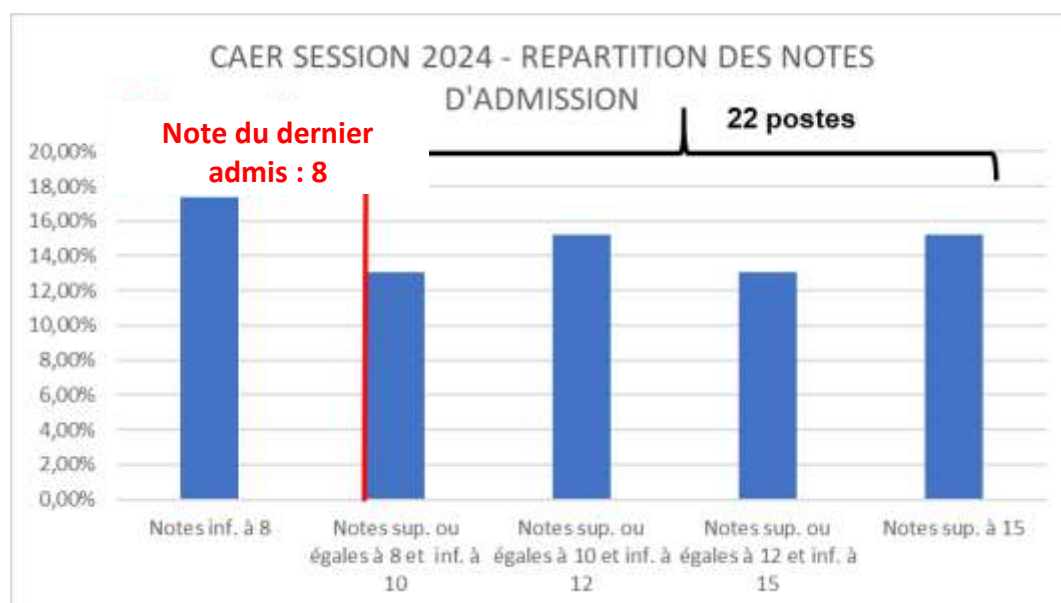
CAPET

Moyenne	11,49
Note min.	5
Note max.	20
Écart-type	3,73



CAER

Moyenne	11,12
Note min.	5,5
Note max.	20
Écart-type	3,87



6.2 OBSERVATIONS ET CONSEILS DU JURY

6.2.1 Observation préalable

Le jury note une amélioration de la posture des candidats à l'égard des membres du jury et des membres participant à l'organisation du concours. Les comportements déplacés observés l'an dernier de la part de quelques candidats (attitude familière, questions posées au jury lors de l'épreuve, non-respect des consignes lors des différentes étapes du déroulement des épreuves d'admission...) semblent s'être raréfiés. Le jury espère qu'une telle amélioration saura perdurer pour les prochaines sessions du concours.

6.2.2 Observations générales

Les membres du jury constatent des prestations souvent hétérogènes. Certains candidats font preuve de professionnalisme et proposent des prestations de qualité. Toutefois, les jurys relèvent encore des imperfections pour certaines prestations et proposent des axes de progressions pour parfaire les pratiques.

- Les meilleures prestations relevées par les jurys regroupent les qualités suivantes :
 - ✓ l'acquisition par les candidats des « *compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des techniques de l'information et de la communication dans la pratique professionnelle* » de manière satisfaisante ;
 - ✓ une proposition **d'utilisation des outils numériques appropriée et adaptée** au thème et au contexte donnés ;
 - ✓ la présentation d'une **démarche pédagogique claire, circonstanciée et illustrée** par des éléments concrets ; l'identification de transversalités possibles avec une explicitation de leur mise en œuvre ;
 - ✓ la maîtrise des **apports scientifiques liés au thème proposé** et la référence à des documents de référence d'auteurs clés sur le sujet considéré ;
 - ✓ une gestion optimale du temps de présentation afin de **traiter l'intégralité des questions posées** dans l'énoncé du sujet et de **consacrer un temps plus conséquent à la présentation d'une séance** plutôt qu'à celle d'un listing des éléments du contexte et de la séquence ;
 - ✓ les prestations sont généralement dynamiques, et la posture de l'enseignant est bien appliquée ;
 - ✓ la communication orale et l'occupation de l'espace sont satisfaisantes.

- D'autres prestations nécessitent des améliorations sur les points suivants :
 - ✓ une **insuffisance d'intégration par certains candidats des éléments de contexte du sujet** (ex : des élèves DYS, élèves allophones, semaine du développement durable, visite d'un professionnel, ambiance de classe etc.). La prise en compte de ces éléments permet de donner de la valeur à la proposition d'exploitation pédagogique et l'on ne peut se satisfaire de juste les citer en introduction de l'épreuve pour ensuite ne pas les prendre en considération. Des propositions trop généralistes sans justifications ou liens pertinents avec le contexte sont pénalisées ;
 - ✓ une **gestion du temps déséquilibrée et non pertinente** avec une présentation souvent longue et détaillée listant les éléments du contexte et la séquence sans analyse et personnalisation (parfois jusqu'à 30 minutes sur les 40 de la présentation) au détriment de

la séance et du traitement de toutes les questions proposées par le sujet. Il est rappelé que **le cœur de la présentation demeure la présentation d'une séance permettant d'évaluer les qualités pédagogiques du candidat**, aussi il est important d'y consacrer un temps suffisant. Par ailleurs, **le jury souhaite encore insister cette année sur le fait que toutes les questions proposées doivent être traitées** (sur les quatre questions les deux dernières ne le sont que trop rarement).

✓ les **connaissances scientifiques de base en lien avec les disciplines enseignées ne sont pas maîtrisées**. Ce manque entraîne parfois des confusions sur la réflexion didactique et la mise en œuvre pédagogique. Il faut revoir les ouvrages de base en lien avec les matières enseignées.

✓ les **supports pédagogiques des élèves ne sont pas ou peu présentés**. Afin d'inscrire concrètement sa proposition, l'appui sur des supports élèves (ne serait-ce qu'à l'état d'ébauche) est souvent négligé alors même que ceux-ci offrent une réelle opportunité afin de préciser les intentions pédagogiques du candidat.

✓ la **mobilisation de fiches pédagogiques déjà préétablies sur support numérique et parfois stéréotypées**. L'utilisation « plaquée » de ces fiches ne permet pas au candidat de s'adapter au sujet donné. Cette mobilisation, parfois systématique et automatique par certains candidats, limite leur capacité d'analyse et de réflexion et les empêche de proposer des démarches diverses et mieux adaptées qu'ils pourraient mobiliser. Ces fiches peuvent être utilisées mais doivent être repensées au regard des contraintes mises en avant dans le contexte. **Le travail de préparation en loge doit ainsi permettre une appropriation du sujet par le candidat et non une réutilisation systématique de documents « clés en main » qui sont généralement peu pertinents ;**

✓ une **présentation des modalités d'évaluation sans précision** de leur mise en œuvre concrète, les propos restant trop généraux ; ou bien des évaluations qui ne s'appuient pas sur des critères objectifs, en lien avec les capacités attendues.

6.2.3 La phase de préparation de l'épreuve

La durée de préparation de l'épreuve est de 3 heures en loge surveillée. **Le candidat est libre de se munir de toute la documentation (dont numérique)** qu'il trouvera utile à cette préparation. À cet égard, le jury conseille de choisir judicieusement cette documentation afin de consacrer l'essentiel de son temps de préparation à une réflexion personnelle sur le sujet proposé et d'éviter de se concentrer seulement sur la lecture de documents et de manuels. **Les documents officiels en vigueur** comme les programmes, les documents pédagogiques d'accompagnement, la définition des épreuves, ainsi que des dictionnaires de sciences de gestion, d'économie, de management ou de droit, des ouvrages ou articles de référence sur des auteurs de la discipline **sont des documents essentiels** à la préparation de cette épreuve et peuvent être considérés comme suffisants.

Il est important que les candidats prennent du temps pour réfléchir à la séquence dans son ensemble et **dans le contexte posé**. Le jury n'attend pas de remarques d'ordre général sur la filière mais une appropriation et une application au sujet posé et que l'intégralité du sujet soit traitée.

Un poste informatique est mis à disposition de chaque candidat mais le candidat peut également amener et utiliser son propre matériel informatique. Dans ce cas, il veillera à son autonomie électrique. De même, le candidat doit se munir d'un support de stockage amovible, par exemple une clé USB, un disque dur externe pour la présentation de son travail au jury et il devra s'assurer contre les risques d'incompatibilité des systèmes informatiques. Les salles d'examen sont toutes équipées d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur fixe sur lequel le candidat pourra présenter sa réflexion pédagogique.

Il est **interdit d'accéder à Internet** et il n'est pas possible de procéder à des impressions.

6.2.4 L'exposé

L'exposé doit se concentrer sur le thème confié au candidat et dans le contexte qui lui a été précisé dans le sujet. Le candidat n'a pas à rappeler son parcours professionnel dans la mesure où le jury en a pris connaissance lors de l'analyse du dossier de RAEP. Ceci permet au candidat de se concentrer et se focaliser sur le thème qui lui a été confié et dans le contexte qui lui a été précisé.

Dans cette épreuve, le jury attend du candidat :

- ✓ la **maîtrise de l'ensemble des savoirs et la connaissance** des matières composant la discipline Économie et gestion. Le candidat devra démontrer qu'il maîtrise les concepts fondamentaux de la discipline comme l'innovation, l'employabilité, la coopération, les contrats, la responsabilité juridique, l'entrepreneuriat, l'acteur dans une organisation, le système d'information, la création de richesse, la motivation, la gestion des compétences, la cohésion et la dynamique de groupe, etc. ;
- ✓ la capacité à se référer aux auteurs en lien avec le sujet ;
- ✓ l'utilisation et la **maîtrise d'un vocabulaire scientifique, pédagogique et didactique** indispensable et utile pour étayer ses propos ;
- ✓ **l'intégration dans sa réflexion, du contexte de la situation pédagogique** proposée (niveau de classe, service de l'enseignant, équipements, et tout autre fait pouvant influencer sur le contexte d'enseignement) en évitant le piège d'un développement trop long ;
- ✓ la **justification des choix didactiques et pédagogiques** opérés ;
- ✓ la **présentation des travaux situés en amont et en aval** de sa séance et, l'explicitation de la réflexion qui a guidé ses choix : l'évaluation dans toutes ses dimensions, la transversalité entre disciplines et niveaux, le travail en équipe, les co-animations possibles et la réactivation des notions acquises par les élèves.

6.2.5 Les recommandations aux futurs candidats de l'épreuve orale

Le jury recommande aux candidats de développer leurs compétences scientifiques en matière de pédagogie et de didactique. De même, il invite les candidats à réaliser leurs propres supports de présentation orale, à réaliser et justifier les documents de travail « élève ».

Le contenu est souvent minoré par les candidats qui ne développent pas assez leurs idées et **l'intérêt pédagogique de leur approche**. Nous constatons, cependant, que des efforts sont réalisés afin de mieux guider les jurys dans le déroulé des séances proposées. **Les productions conçues** sont souvent limitées, voire absentes et leur exploitation est souvent décevante car l'intérêt pédagogique est, encore une fois, peu développé. Le contenu disciplinaire n'est pas totalement maîtrisé. Il est rappelé que les candidats doivent parfaitement connaître les attendus du programme de STMG.

Il est recommandé une lecture approfondie du bulletin officiel (BO) afin de relier les choix didactiques et pédagogiques opérés avec les contenus du BO de manière explicite. **Il convient de veiller à la gestion du temps** afin de ne négliger aucune des questions, notamment les questions portant sur les compétences des enseignants mobilisées.

Les questions du sujet ou du jury ne sont pas toujours bien comprises. Il est nécessaire de bien lire le sujet et d'être attentif à l'itinéraire de questionnement suivi par le jury. Pour cela, nous proposons aux candidats, de prendre le temps de reformuler les questions, sans se précipiter. De même, lors de la formulation des réponses, les candidats doivent veiller à **structurer leur réponse, afin d'expliquer, d'argumenter, de justifier, d'illustrer**. Le but étant de fournir une réponse complète et réfléchie.

Les candidats omettent souvent des contraintes essentielles posées par le sujet, notamment la prise en compte des éléments de contexte. Cet aspect est primordial, il permet aux jurys d'apprécier les qualités réflexives des candidats.

Concernant les modalités d'évaluation des acquis des élèves, des candidats proposent des modes d'évaluation (diagnostique/formative/sommative/certificative), sans réelle justification des objectifs ciblés, ni élément concret de correction ou de remédiation. Ils ne s'interrogent pas suffisamment sur la place de l'évaluation dans le processus d'apprentissage.

Comme dans le dossier de RAEP, si l'utilisation des manuels n'est pas interdite, il est recommandé au candidat de **faire preuve d'une didactisation, en référence à un contexte, une monographie**, puis de **justifier les choix au regard des objectifs envisagés de la séance présentée**.

Concernant la présentation d'une manière générale, **il est important de bien structurer** celle-ci et, par là même, de bien distinguer les aspects didactiques et pédagogiques en proposant une approche par les capacités.

Les candidats doivent veiller à la qualité de l'expression orale et éviter les fautes d'orthographe sur les supports proposés (notamment sur le diaporama). De même, la tenue vestimentaire doit demeurer professionnelle et conforme à la posture de l'enseignant.

6.2.5.1 Développer les savoirs scientifiques et justifier la démarche pédagogique

Plusieurs conseils sont donnés aux candidats :

- ✓ introduire et surtout conclure sa prestation orale ;
- ✓ **faire référence à un vocabulaire spécifique** relevant des sciences de l'éducation le fassent à bon escient et en maîtrisent le contenu et le sens. Il est indispensable de connaître le BO 2013 sur **les missions du professeur**. Les savoirs pédagogiques et didactiques peuvent également être mis en lien avec l'actualité pour favoriser la contextualisation ;
- ✓ **exposer sa réflexion didactique** : il convient de délimiter les savoirs attendus, inscrire la séquence ou les séances dans la progression en lien avec le contexte, mesurer les enjeux des savoirs scientifiques et proposer une réflexion sur les méthodes à mettre en œuvre afin d'atteindre les capacités attendues par les programmes ;
- ✓ **présenter la séquence pédagogique** avec des incontournables :
 - la fixation d'objectifs pour acquérir puis mobiliser les capacités et compétences des programmes et référentiels sans oublier les impératifs de la préparation à l'examen ;
 - l'élaboration d'enchaînements pertinents entre les séances ;
 - l'ancrage dans un contexte organisationnel ;
 - la définition précise des notions comme les termes du sujet.
- ✓ **justifier la démarche pédagogique d'une séance proposée**, opérer une réflexion et une présentation de :
 - la mise en activité des élèves avec une présentation du ou des support(s) élèves et des attendus ;
 - l'utilisation de l'outil numérique comme un moyen au service de l'enseignement et de l'orientation et non comme une fin. Il peut être utilisé dans et en dehors de la classe et doit l'être à bon escient. Ceci sous-entend que le candidat gagnera à ne pas opérer une liste descriptive de tous les moyens numériques à mobiliser mais il aura tout intérêt à en sélectionner certains et justifier du choix de leur mobilisation ;
 - l'évaluation concrète de la séance. Il est à rappeler que l'évaluation ne se limite pas à une note. De plus, elle se fonde sur les capacités et les compétences et pas uniquement sur les notions.

- ✓ **s'inspirer d'une expérience pédagogique vécue** ;
- ✓ opter pour une démarche pédagogique rigoureuse permettant aux apprenants de faire le lien entre la réalité des organisations et les concepts théoriques à appréhender ;
- ✓ justifier les choix, préciser l'impact recherché.

6.2.5.2. *Élaborer ses propres supports*

Il est conseillé aux candidats de :

- ✓ **présenter et justifier les supports pédagogiques** notamment **les supports « élèves »** ou **les supports d'évaluation**. Il est éventuellement possible pour le candidat de se munir d'un manuel ou d'articles de presse lors de l'exposé si ceux-ci constituent la base d'un document-élève. Les supports numériques doivent être utilisés à bon escient et leur utilité doit être justifiée ;
- ✓ **indiquer la source des supports utilisés (manuels/articles de presse...), justifier le choix et l'intérêt pédagogique** par rapport au sujet traité ;
- ✓ **soigner la présentation des supports** de l'épreuve pour permettre une lecture aisée des membres du jury. Utiliser les techniques de visualisation pour focaliser l'attention (pointeur/zoom/formatage de document/schématisation) ;
- ✓ **démontrer**, à travers leur valeur ajoutée personnelle, leur capacité à transmettre et leur créativité. Des supports d'animation de cours, en corrélation avec la séquence proposée, sont attendus et bienvenus ;
- ✓ **ne pas faire de copier/coller**.
- ✓ **recourir aux outils numériques** pour l'oral du concours mais également dans la dynamique pédagogique.

6.2.5.3. *Connaître la série STMG et les voies d'orientation possibles*

Il est important que le candidat ait une parfaite connaissance de la voie technologique et de ses spécificités et des poursuites d'études possibles. Il devra être attentif aux évolutions que **connaissent les filières** (réforme du baccalauréat, Grand Oral), **à leurs objectifs, aux réalités professionnelles, aux méthodes pédagogiques, aux programmes**. Cette prise de conscience est destinée à améliorer sa connaissance de la démarche technologique, ce qui en facilite sa compréhension et sa maîtrise.

Un candidat doit obligatoirement **connaître le rôle et les missions du professeur** au sein du système éducatif, de sa classe, de son établissement et le travail quotidien avec la vie scolaire. Ainsi que l'importance de **la coopération avec les parents d'élèves et les partenaires** de l'école **afin de favoriser le parcours d'orientation de ses élèves**.

Il est conseillé au candidat de :

- ✓ **connaître les savoirs disciplinaires et les programmes de STMG** (finalités/notions/capacités). Une entrée par les capacités est conforme aux exigences des programmes. Il est donc indispensable d'envisager la séance proposée par cet incontournable.
- ✓ maîtriser le parcours STMG et les orientations possibles.

6.2.5.4. *Utiliser les techniques de la communication orale*

La communication orale est plutôt satisfaisante et dynamique dans l'ensemble. Le jury remarque, cependant, que certains candidats intimidés ou manquant d'esprit de synthèse, présentent des prestations orales avec des longueurs et des incohérences. Le jury n'attend pas nécessairement de la part du candidat une présentation allant jusqu'à 40 minutes dans la mesure où cette durée représente un maximum. Il est donc préférable de recentrer ses propos sur les attendus du sujet et de faire preuve de pertinence.

Par ailleurs, la présentation et le comportement (verbal et non verbal) du candidat doivent **être en adéquation avec la posture qu'un enseignant** doit adopter dans le cadre de ses fonctions.

Le candidat doit se détacher de ses notes et regarder l'ensemble des membres du jury. Le registre de langage doit être soutenu. Le candidat doit démontrer **sa capacité à animer une séance** en classe. Le jury précise cependant **qu'il n'est pas attendu que le candidat simule une situation d'enseignement dans le cadre d'un jeu de rôle.**

Le candidat doit faire preuve d'une réelle prise de recul par rapport à la situation présentée ; **son exposé doit être clair et structuré.** Les choix pédagogiques sont argumentés, l'approche pédagogique est analytique et non uniquement descriptive.

Le candidat doit proposer **une mise en situation** qui met en scène le groupe classe piloté par l'enseignant. À cet effet, il s'assure de **dynamiser les grandes étapes de sa progression** comme il le ferait en classe. Les conseils suivants peuvent être utiles :

- ✓ s'entraîner en temps limité pour être prêt le jour de l'épreuve et mieux gérer son **temps** ;
- ✓ structurer le discours, ne pas chercher à mobiliser la parole, écouter les questions du jury et faire preuve de concision et de justesse dans l'expression de vos arguments ;
- ✓ s'entraîner à l'oral avec des collègues, travailler la confiance en soi, user des techniques de respiration pour gérer le stress ;
- ✓ recourir à des phrases courtes pour éviter les contradictions et les phrases mal construites.

6.2.6 L'entretien

L'entretien repose sur un échange entre les membres du jury et le candidat. Il prend appui sur la présentation orale du candidat mais également sur le dossier de RAEP mis à disposition des membres du jury.

Observations sur la présentation orale du candidat :

Le jury attend d'un candidat qu'il justifie ses choix et qu'il soit capable **d'envisager des prolongements à la séance présentée.**

L'entretien permet notamment au jury d'apprécier les **qualités réflexives et argumentatives du candidat.** Il n'existe pas de réponse unique aux questions posées. Par ailleurs, toute question posée (dans le sujet ou à l'oral) doit être traitée. Le jury souhaite apprécier la capacité du candidat à s'adapter à un contexte, sa capacité à présenter de façon argumentée et convaincante.

Les candidats doivent savoir **réagir aux questions** pendant l'entretien et faire preuve de **capacités d'analyse et de réflexion, de leur adaptabilité** et de leur **capacité à dialoguer.** Ils doivent se montrer capables, non seulement **d'intégrer des remarques émises** par le jury, mais aussi de **faire une analyse critique** de l'exploitation pédagogique qu'ils ont réalisée. Les candidats doivent **éviter les réponses interminables** sans lien direct avec les questions posées et visant à dissimuler parfois un certain manque de maîtrise.

Même si cela ne doit pas être une constante, le jury appréciera le candidat qui préfère simplement dire qu'il ne dispose pas des éléments de réponse.

Le candidat doit être en mesure de discuter des conséquences de la mise en œuvre effective de la proposition qu'il fait (conditions matérielles, organisationnelles, humaines, etc.). D'autres apports documentaires peuvent être proposés par le candidat lorsqu'il le juge pertinent. Les meilleurs candidats ont su montrer au jury **leur dynamisme, leur adaptabilité à la situation et au sujet, leur parfaite maîtrise des notions et concepts, et l'authenticité de leurs propositions.** Ils ont apporté des réponses contextualisées aux questions posées, cohérentes et structurées démontrant une réflexivité importante pendant la phase de préparation en y intégrant leurs propres pratiques professionnelles.

Observations sur l'échange à propos du dossier de RAEP entre le jury et le candidat

Au cours de l'entretien, un échange de **10 minutes peut être consacré au dossier de RAEP** pour permettre au candidat d'apporter un éclairage aux interrogations du jury lors de l'étude du dossier.

Il est rappelé que cet échange ne peut excéder 10 minutes et il n'est pas obligatoire. En général, il est l'occasion pour un candidat de préciser certains éléments et de justifier certains choix. Au total, l'entretien ne pourra pas excéder 30 minutes. Il est conseillé au candidat de :

- ✓ **justifier de façon précise, et donc concrète**, chacun de ses choix pédagogiques en utilisant l'intégralité du temps qui lui est imparti ;
- ✓ **finaliser sa démarche technologique**, préconisée dans le programme STMG. La phase de conceptualisation doit faire l'objet d'une attention particulière ;
- ✓ prendre le temps **d'écouter, de reformuler les questions** posées pour mieux les comprendre et les analyser ;
- ✓ un candidat doit faire **preuve d'écoute active et de réactivité**. Ces éléments sont appréciés lors de l'entretien en tant que capacités indispensables à la fonction à laquelle le candidat postule.

En synthèse et de façon générale, le jury s'attache à apprécier les connaissances du candidat sur les compétences professionnelles précisées au BO n° 30 du 25 juillet 2013 et à évaluer le candidat au regard de ces compétences.

7 ANNEXE : EXEMPLE DE SUJET

En 2024, 6 sujets ont été proposés portant respectivement sur les disciplines et niveaux suivants :

- ✓ Management Première STMG - 1 sujet.
- ✓ Management Sciences de Gestion et du Numérique tronc commun de Terminale STMG - 1 sujet.
- ✓ Management Sciences de Gestion et du Numérique, enseignement spécifique Ressources Humaines et Communication en Terminale STMG - 3 sujets.
- ✓ Droit Terminale – 1 sujet.

La diffusion d'un sujet, à titre d'exemple, vise aussi à expliciter les attendus et conseils mentionnés dans ce rapport de jury.

SESSION 2024

CAPET- CAER

CONCOURS INTERNE

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : Communication, organisation et gestion des ressources humaines

**EPREUVE ORALE D'ADMISSION
EXPLOITATION PEDAGOGIQUE D'UN THÈME**

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont
 - exposé : 40 minutes maximum
 - entretien : 30 minutes maximum dont 10 mn maximum consacrées à un échange sur le dossier de RAEP
- Coefficient 2

L'épreuve vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il accède à un poste informatique, il peut également utiliser son ordinateur personnel sans accès internet et sans possibilité d'impression.

Chaque salle d'interrogation est équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau. Lors de l'entretien avec le jury, le candidat pourra utiliser l'équipement mis à sa disposition. Dans ce cas, il devra utiliser un support externe (clé USB...) pour présenter les documents qu'il souhaite exploiter.

Contexte

Vous enseignez dans une classe de terminale STMG de 30 élèves (18 filles et 12 garçons). Vous assurez l'enseignement de spécialité Management Sciences de Gestion et Numérique (enseignement commun) 6 heures par semaine dont 5 heures en classe entière et une heure, de manière successive, en effectif réduit. Les épreuves écrites du baccalauréat sont prévues au mois juin.

L'ensemble des élèves suit l'enseignement spécifique Ressources humaines et communication dont vous assurez également l'enseignement à hauteur de 4 heures par semaine dont 2 heures en salle banalisée et 2 heures en salle informatique.

Vous exercez la mission de professeur principal avec l'enseignant de droit et économie de la classe.

Pour les heures en classe entière, vous disposez d'une salle banalisée et pour les heures à effectif réduit d'une salle informatique où seul un travail sur poste peut être envisagé (15 postes).

Les résultats des élèves sont hétérogènes. La principale difficulté de la classe demeure l'argumentation et la structuration de leurs réponses. Le tiers de la classe, de l'avis de tous les professeurs, a du mal à s'engager dans le travail, du fait d'un manque de motivation. Par ailleurs, il est aussi noté des difficultés de ces mêmes élèves à se projeter dans une orientation post-bac.

Dans le cadre du thème 2 : « Les organisations et les acteurs » du programme de Management Sciences de Gestion et Numérique, vous préparez une séquence pédagogique relative au point 2.1 :

« Comment fédérer les acteurs de l'organisation ? »

Questions :

- 1-** Présentez les objectifs principaux, les capacités, les notions et contenus emblématiques de la séquence pédagogique, ainsi que les transversalités qui peuvent être activées de manière pertinente.
- 2-** Décrivez le déroulement d'une séance pédagogique, concernant la notion « les facteurs de motivation » en précisant les activités des élèves, les supports, les outils et les modalités d'évaluation envisageables (une proposition d'évaluation est attendue).
- 3-** Au sein de cette séquence, proposez et justifiez des actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'amélioration de l'orientation post-bac des élèves, notamment en faisant le lien avec les facteurs de motivation.
- 4-** Expliquez le rôle du professeur principal dans la motivation et l'implication des élèves dans leur parcours de formation.